

Dieselgate : peu de chances d'indemnisation en Belgique



Le Soir* - 22 Apr. 2016
Pagina 20

* Le Soir Wallonie, Le Soir Bruxelles-Brabant

Une indemnisation de 5.000 dollars par consommateur touché par les logiciels truqueurs de VW ? Nombre de consommateurs belges en rêveraient. Mais ils devront manifestement déchanter si l'on en juge par le traitement réservé au dossier « Dieselgate », sur ce point en particulier, par la commission spéciale instituée en octobre à la Chambre. Elle devait en principe clôturer ses travaux ce jeudi par un vote en séance plénière.

Petit rappel des faits : des ingénieurs du groupe VW ont adopté un logiciel qui permettait de modifier les paramètres d'un moteur afin qu'il émette moins de CO₂ (gaz à effet de serre) mais surtout moins de substances nocives dont les fameux oxydes d'azote (NoX) qu'émettent particulièrement les moteurs diesel. Tout cela pour répondre aux normes antipollution des différents pays où les VW sont vendues.

La fraude fut détectée, s'en suivit un énorme scandale qui aurait amené le groupe VW à transiger avec la justice américaine. Ainsi, selon le journal allemand Die Welt, chaque propriétaire US recevrait une indemnisation de 5.000 dollars, soit 4.400 euros. En plus, le constructeur devrait prendre en charge les frais de rappel et autres frais annexes.

Qu'en est-il pour le consommateur européen et plus particulièrement belge ? Les choses paraissent tourner bien différemment et il n'est ici nullement question d'une telle indemnisation financière, tout juste une remise en conformité des 315.000 véhicules incriminés. C'est du moins ce qui se dégageait de quatre mois de travaux de la commission.

Jusqu'à ce coup de théâtre, en fin de séance plénière, ce jeudi. Sous la forme du dépôt d'un amendement de dernière minute, portant précisément sur ce point, et étonnamment inspiré par la présidente de la commission elle-même, Kattrin Jadin (MR). Celle-ci, qui s'était étonnée dans Le Soir de cette différence de traitement entre clients américains et européens, a été prise au mot par des représentants de l'opposition (PS, SP.A, Ecolo, Groen), le tout conduisant le président de la Chambre à renvoyer le texte en commission.

« Après quatre mois de travail, et une unanimité difficilement acquise sur les 59 mesures recommandées par la commission, on reporte le tout pour une question purement politicienne, s'insurge un membre de la majorité. C'est de la démagogie. Ce sujet a été débattu, tranché, chacun étant convaincu que ce qui est possible aux Etats-Unis ne l'est pas de la même manière en Europe. »

Nonobstant ce dernier rebondissement, tout le travail de la commission ne doit pas être jeté aux oubliettes. Dix-sept députés, tous partis confondus, ont en effet entamé un gigantesque travail d'analyse et de réflexion concernant ce « dieselgate » et, plus largement, sur la problématique de la pollution engendrée par l'automobile. Au final, 59 mesures qui ne concernent pas que VW : il y est autant question de multimodalité, de fiscalité (l'épineux problème des voitures de société), de mobilité (privilégier les alternatives quand c'est possible) et bien d'autres points encore. La commission y demande au gouvernement belge d'œuvrer pour un renforcement des normes européennes en matière d'émissions de gaz toxiques, notamment.

VINCENT HAYEZ et BENOÎT JULY

VINCENT HAYEZ et BENOÎT JULY

Copyright © 2015 Rossel & Cie. Alle rechten voorbehouden